

# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

## "Les Roujats"

Echelle 1/2500

3.10

### Dispositions


relevant du règlement (pour mémoire)

relevant des orientations d'aménagement

 Chemin piéton à créer - Localisation et tracé obligatoires

 Chemin piéton à créer - Localisation et tracé indicatifs

 Point de raccordement de chemin piéton - Localisation obligatoire

 Point de raccordement de chemin piéton - Localisation Indicative

 Emplacement réservé

CHON